

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
22 mars 2019

Date d'affichage :
3 avril 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 28 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 3

OBJET : Réhabilitation du Groupe scolaire J. Rostand : modification du jury ad'hoc

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Par délibération en date du 20 septembre 2018, le Conseil municipal a validé la procédure retenue pour attribuer le marché de conception réalisation pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand.

Cette délibération prévoit notamment l'intervention d'un jury ad'hoc qui sera chargé d'analyser les candidatures et les offres des trois candidats retenus.

Aujourd'hui, suite au décès de Madame SCHOTTEY qui était titulaire, il est proposé de procéder à son remplacement au sein de ce jury.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **désigner Monsieur VERMOREL comme remplaçant de Madame SCHOTTEY.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL